



MÉTROPOLE DE LYON
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 119 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019

Le maire de la ville de Pierre-Bénite certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 0 présents, 0 absent représenté à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

SECRÉTAIRE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

slt prenom NOM.

TEST ENVOI SLOW DEPUIS WEBDELIB

expose ce qui suit :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 0 voix pour,

DÉCIDE :

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,

Pierre-Bénite, le 0

Le maire,

Jérôme MOROGE